



République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Aurillac  
Arpajon sur Cere - Commune

## Procès-verbal

Le samedi 21 mars 2026 à 10 heures, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de M. Guy SAINTE-MARIE, doyen d'âge, puis de Mme Isabelle LANTUEJOUL.

Secrétaire de la séance : Maxime CARIOLATO

**Présents :** Isabelle LANTUEJOUL, Julien VIDALINC, Joëlle MAZET, Christophe MALZAC, Nathalie CHABOT, Léo PONS, Nathalie SERONIE, Philippe MARIOU, Geneviève ROLLAND, Guy SAINTE-MARIE, Nathalie BESSIERES, David LOPEZ, Céline CLUSE-BARBET, Michel ANDRIEU, Marie-Laure ANDRIEU, Jean-Michel LAPARRA, Sylvie COURCHINOUX, Jean-François BRUEL, Corinne SALLE, Maxime CARIOLATO, Nathalie LEGER, Guillaume PIERRE, Aymar RAMBAUD, Sandy MEYNIEL, Roger BARRIER, Pierre FABREGUES, Gérard FAU, Armelle DE THOMAS

**Représentés :** Julie FRAYSSE représentée par Joëlle MAZET

**Absents et excusés :**

### Ordre du jour :

- Installation du conseil municipal
- Election du maire
- Lecture de la chartre de l' élu local
- Fixation du nombre d'adjoints
- Elections des adjoints
- Fixation de nombre des conseillers délégués (information)
- Election des représentants du CCAS
- Ouverture des crédits

### Délibérations du conseil :

#### **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL (N° D\_2026\_007)**

Mme le Maire sortante ouvre la séance d'installation du Conseil municipal.

Elle fait lecture du procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026 et fait part de la démission de Mme Valérie BENECH (liste Un projet, du concret, Roger Barrier) ainsi que de l'acceptation de siéger de Mme Armelle De THOMAS.

Les membres du Conseil municipal sont déclarés installés dans leur fonction.

Mme le Maire sortant fait l'appel des élus (Mme Julie FRAYSSE a donné pouvoir à Mme Joëlle MAZET).

Elle demande s'il y a des candidatures à la fonction de secrétaire. M. Maxime CARIOLATO se propose. Mise au vote, sa candidature est acceptée à l'unanimité.

La présidence est passée au doyen d'âge, M. Guy SAINTE-MARIE. Celui-ci constate que le quorum est atteint et sollicite 2 assesseurs. Les candidatures de Mmes Geneviève ROLLAND et Sandy MEYNIEL, sont validées à l'unanimité suite à mise au vote.

Le Président déclare le bureau de vote régulièrement constitué.

Il fait lecture des articles L 2122-4, L 2122-5 et L 2122-7 du CGCT.

Il est procédé à l'appel à candidature à la fonction de maire. Mme LANTUEJOUL propose la sienne. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Les bulletins de vote sont distribués et il est procédé aux opérations de vote.

Nombre de bulletins dans l'urne : 29

Nombre de voix pour Mme Isabelle LANTUEJOUL : 25

Nombre de blancs : 4

Nombre de nuls : 0

Mme Isabelle LANTUEJOUL est élue maire. Le Président lui remet l'écharpe et prononce quelques mots :

*« Après une campagne de 2 mois intense, notre équipe, la proximité et l'action, a réalisé un score de 62,93 % des suffrages des Arpajonnaises et Arpajonnais.*

*Une nouvelle page s'ouvre avec de nouveaux projets cohérents, plein de bon sens et de complémentarité.*

*Durant ces 6 années passées, notre équipe a montré toute son implication, sa présence à tous les événements marquants au service de la commune.*

*Une des lignes directrices fut de majorer le service rendu par la volonté d'améliorer la qualité, de développer l'innovation interne et de mobiliser l'intelligence collective.*

*La technique des petits pas, a permis des avancées tout en améliorant la prestation, pour une efficacité pas toujours perceptible mais terriblement efficiente. Toutes ces avancées ne sont possibles qu'avec la mobilisation de tous les agents territoriaux. En effet, sans eux, ces petites améliorations du quotidien ne seraient que littérature.*

*Nous voilà en 2026 avec un nouveau groupe prêt à poursuivre ce qui a été commencé, avec la volonté d'avancer et de travailler dans un esprit de corps ce qui présage optimisme et confiance pour les années à venir.*

*Céline, Sylvie, Nathalie, Julie, Sandy, Karine, Jean-Michel, Jean-François, Maxime, Guillaume, Aymar, Pascal, Hervé, (les nouveaux élus), votre engagement (perçu ces dernières semaines) est le gage d'idées nouvelles, de dynamisme accru et d'impatience contenue.*

*De nouveaux défis nous attendent et nous les affronterons avec bienveillance et détermination.*

*Le moment est venu où la réflexion laisse place à l'engagement dans la proximité et l'action pour Arpajon. »*

Mme le Maire prend la présidence du Conseil et prononce un discours :

*« Chères Arpajonnaises, Chers Arpajonnais, Chers collègues,*

*C'est avec beaucoup de sérieux et une réelle reconnaissance que je prends la parole aujourd'hui, après la confiance que vous venez de nous renouveler.*

*Cette réélection, dès le premier tour, avec une majorité nette, est un signal clair. Elle marque votre adhésion à une ligne, à une méthode et à un travail engagé depuis plusieurs années. Je vous en remercie sincèrement.*

*Je ne veux pas pour autant passer sous silence la campagne que nous venons de vivre. Elle a été dure, parfois excessive, et certains propos ont dépassé ce que devrait être un débat démocratique digne et respectueux. C'est regrettable. Mais aujourd'hui, ce temps est clos. Le moment est venu de revenir à l'essentiel : agir pour la commune.*

*Car au fond, c'est bien cela qui nous rassemble : l'intérêt général.*

*Je veux saluer et remercier l'équipe municipale qui m'accompagne. Une équipe solide, compétente, engagée, et surtout proche du terrain et de l'humain. Des élus accessibles, bienveillants, qui connaissent les réalités quotidiennes et qui partagent une même volonté : être utiles, concrètement, à chacun d'entre vous.*

*Notre ligne de conduite est simple, et elle ne changera pas :*

- *nous faisons le choix de l'anticipation plutôt que de l'improvisation ;*
- *le choix de la responsabilité plutôt que des promesses faciles ;*
- *et le choix de l'action plutôt que des discours.*

*C'est sur cette base que nous abordons le mandat qui s'ouvre.*

*Un mandat d'engagement et de réalisations.*

*Nous allons poursuivre et amplifier le travail engagé avec des projets structurants pour notre commune :*

- ✓ *La création d'une brasserie, comme lieu de vie et de convivialité, capable de redynamiser le cœur de la commune ;*
- ✓ *La mise en place d'une police municipale, pour assurer une présence de proximité et répondre concrètement aux attentes en matière de sécurité et de tranquillité ;*
- ✓ *La création d'une maison de santé, projet exigeant mais indispensable pour garantir un accès aux soins durable ;*
- ✓ *Le développement de nouvelles voies douces, pensées de manière cohérente pour faciliter les déplacements du quotidien ;*
- ✓ *La réalisation d'une maison des associations, pour soutenir et valoriser le dynamisme associatif local ;*
- ✓ *Et la construction d'un parking surélevé, nécessaire pour accompagner l'évolution de la commune sans dégrader le cadre de vie.*

*Ces projets ne sont pas des intentions. Ils sont préparés, structurés, et nous les mènerons avec méthode.*

*Nous avons également une opportunité importante pour ce mandat : celle de travailler dans de bonnes conditions avec l'agglomération. Je souhaite que nous construisions des relations de travail solides, loyales et efficaces. C'est un levier essentiel pour faire avancer des dossiers importants et obtenir des résultats concrets.*

*Je veux enfin m'adresser aux élus d'opposition. La démocratie locale a besoin d'un débat, mais elle a surtout besoin d'un débat utile. Je formule donc un souhait simple et sincère : que nous puissions désormais travailler dans un esprit constructif. Une opposition qui questionne, qui propose, qui enrichit les projets est une chance pour la commune. Une opposition de blocage systématique ne l'est pas.*

*Je serai, pour ma part, toujours disponible pour échanger, expliquer, et faire avancer les sujets dès lors que l'intérêt général est au cœur des échanges.*

*Mesdames, Messieurs,*

*La confiance que vous nous avez accordée nous oblige. Elle nous engage à être à la hauteur, à décider avec responsabilité, et à agir avec constance.*

*Tout ne sera pas simple. Il y aura des contraintes, des choix à faire, parfois des décisions difficiles. Mais elles seront prises avec une seule boussole : l'intérêt de la commune et de ses habitants.*

*Nous sommes prêts. Et dès aujourd'hui, nous sommes pleinement au travail, avec une volonté intacte : faire avancer notre commune, concrètement, durablement, et pour tous.*

*Avant de terminer, je veux remercier tous les agents de la collectivité ainsi que ma famille, mon mari Alain, et mes enfants, qui ont subi mes humeurs et mes absences et qui m'ont entourée de tout leur amour et de leur soutien.*

*Je vous remercie. »*

### **FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS (N° D\_2026\_008)**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;  
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;  
Considérant que le conseil municipal compte 29 membres, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 8 ;  
Vu la proposition de Madame le Maire de créer 7 postes d'adjoints au maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 7 postes d'adjoints au maire.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Mme le Maire demande s'il y a des candidatures aux postes d'adjoints. M. VIDALINC dépose une liste de 7 noms.

Il est procédé aux opérations de vote pour la détermination des adjoints.

Nombre de bulletins dans l'urne : 29

Nombre de voix pour la liste présentée par M. VIDALINC : 25

Nombre de blancs : 4

Nombre de nuls : 0

Sont élus M. VIDALINC, Mme MAZET, M. MALZAC, Mme CHABOT, M. PONS, Mme SERONIE et M. MARIOU.

Mme le Maire remet les écharpes aux adjoints puis fait lecture de la charte de l'élu local dont chaque membre du Conseil municipal a reçu copie.

Mme le Maire informe le Conseil municipal que 7 postes d'adjoints délégués seront créés.  
M. BARRIER souhaite savoir si lesdits postes seront connus lors du prochain conseil. Il lui est confirmé que oui.

### **ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (N° D\_2026\_009)**

Mme MAZET fait lecture du projet de délibération.

Suite à l'installation du nouveau conseil municipal, en application des articles L 123-6 et R 123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale doit être renouvelé.

Présidée par le Maire, cette assemblée comprend en nombre égal des membres élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel par le conseil municipal en son sein et des membres nommés par le maire parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune après consultation des organismes concernés.

Suite à cet exposé, le Maire propose le nombre de 15 administrateurs ainsi répartis :

- le Maire, Président de droit
- 7 conseillers municipaux
- 7 membres d'organismes divers

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, élit les conseillers municipaux dont les noms suivent:

- Mme Joëlle MAZET

- M. Guy SAINTE-MARIE
- Mme Marie-Laure ANDRIEU
- Mme Nathalie BESSIERES
- Mme Nathalie LEGER
- M. Jean-Michel LAPARRA
- Mme Armelle De THOMAS

Délibération : adoptée à l'unanimité

**OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENT (N° D\_2026\_010)**

M. VIDALINC fait lecture du projet de délibération.

Vu la délibération D\_2026\_001 du 10 février 2026 portant ouverture des crédits d'investissement ; Considérant la date tardive de vote du budget 2026 et la nécessité d'ouvrir des crédits supplémentaires sur certaines opérations d'investissement ;

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 -art. 37 (V)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Chapitre ou opération	Articles	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L1612-1 du CGCT « Quart des crédits »
21	2158	20 000 €
21	2188	3 000 €
9005	2313	100 000 €
9026	2315	29 000 €
9032	2313	6 000 €
9034	2031	20 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>178 000 €</b>

Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget

primitif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions du Maire dans les conditions exposées ci-dessus

Délibération : adoptée à l'unanimité

M. BARRIER fait remarquer que les chapitres et articles sont donnés sans dénomination. Il estime qu'à l'avenir il serait souhaitable qu'il y ait des précisions.

M. VIDALINC lui donne les intitulés des lignes budgétaires concernées et indique qu'une commission finances sera programmée.

Avant de clôturer la séance, Mme le Maire demande si une prise de parole est sollicitée.

M. BARRIER souhaite intervenir. :

*« Mesdames, Messieurs, chers collègues,*

*Les Arpajonnais se sont exprimés. Le verdict des urnes est clair, et je tiens à dire ici que nous le respectons pleinement.*

*Je veux également remercier chaleureusement celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance. Leur soutien nous oblige. Je n'oublie pas non plus l'engagement de mon équipe, qui a porté avec conviction un projet sincère pour notre commune.*

*Je ne m'attarderai pas sur l'ensemble de la campagne, mais quelques faits doivent être rappelés:*

*- nous avons toujours été rigoureux et factuels, tant dans nos analyses que dans nos propositions ;  
- nous n'avons jamais eu recours à des images inappropriées dans nos documents et nos publications ;*

*- enfin, nous n'avons pas instrumentalisé des faits graves : trois de nos colistiers ont reçu, par lettre anonyme, des menaces de mort ; nous avons choisi la responsabilité, en déposant plainte et en laissant la justice agir, là où d'autres auraient peut-être cherché à exploiter la situation.*

*Si nous ne siégeons pas aujourd'hui dans la majorité, notre engagement, lui, ne s'arrête pas, quels que soient les candidats qui siègent.*

*Nous serons présents, attentifs, et investis dans les travaux de ce conseil municipal.*

*Nous serons une opposition à la fois vigilante et constructive.*

*Vigilante, parce que c'est notre responsabilité de contrôler, d'alerter et de questionner lorsque cela sera nécessaire.*

*Constructive, parce que nous soutiendrons les décisions qui iront dans le sens de l'intérêt général et qui nous sembleront adaptées.*

*Nous serons également particulièrement attentifs à la manière dont les décisions seront prises. La transparence, le respect du débat démocratique, et la place accordée à chaque élu, y compris ceux de l'opposition, sont essentiels à la vitalité de notre vie locale.*

*Notre démarche sera claire : dire ce qui nous semble juste, proposer des alternatives quand cela sera nécessaire, et toujours agir dans l'intérêt des Arpajonnais.*

*Nous ne confondrons jamais opposition et obstruction, mais nous ne renoncerons jamais non plus à nos convictions.*

*Enfin, au nom du groupe, Madame le Maire, je vous adresse mes félicitations pour cette victoire, qui vous honore autant qu'elle vous engage à respecter le programme qui a fondé cette élection, nous y serons attentifs.*

*Je vous remercie. »*

Isabelle LANTUEJOL  
Président de séance

Maxime CARIOLATO  
Secrétaire de séance